

ASSURANCE QUIÉTUDE

Le prestataire de compte courant offre une assurance liée au compte du client.

COMPTE COURANT INTERNET

Compte courant réservé à une utilisation internet.

COMPTE JEUNE

Le 'compte jeune' est un produit destiné aux clients âgés de 12 à 26 ans. Ce produit est associé à un compte courant que le client possède en nos livres ou qu'il lui est proposé d'ouvrir. Il n'est toutefois pas accessible à tout client entrant en relation avec la banque au cours de sa 26^{ème} année.

DOMICILIATION (ou Sepa Direct Debit)

Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.

EXTRAITS DE COMPTE

Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client en format électronique pour le compte courant internet et au choix du client (papier ou électronique) pour le compte courant et compte courant jeune.

FACILITE DE DECOUVERT

Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté, précise les frais et les intérêts qui seront facturés au client.

FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT

Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement sur le compte de paiement du client à une date convenue.

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.

ORDRE PERMANENT

Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, à un jour déterminé, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte fixe, défini par le client.

PARTS DE COOPERATEUR

Souscription au capital de la Banque CPH dont la valeur des parts est fixe. La valeur nominale d'une Part de Coopérateur B est de 25,00 EUR. Le montant maximum de souscription de 5.000,00 EUR dans la limite des stocks disponibles et la souscription est réservée à toute personne physique ou morale ayant au moins deux produits CPH dont un **compte courant (exception si enfant mineur, 1 produit alors suffit)**.

PRESTATAIRE DE COMPTE

Un prestataire de services de paiement qui fournit et gère un compte de paiement pour un payeur.

RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE

Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.

RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS

Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.

TENUE DE COMPTE

Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.

VAEMM

L'Encours Moyen Mensuel de l'ensemble des produits créditeurs (compte courant, Vif- Argent, carnet de dépôts, dépôts terme, CPH Rente, CPH Décap, bons de caisse CPH-valeur nominale hors coupons- parts coopérateur) auquel s'ajoute l'encours moyen mensuel des produits débiteurs suivants : compte courant, crédit, financement. Pour un Client titulaire de produits d'épargne ou de crédits (pour autant que ceux-ci n'aient pas connu de retard de paiement), la VAEMM correspond à la somme absolue des deux montants.

VERSEMENT DIFFERE

Consiste pour le client à déposer, auprès d'un délégué du CPH ou au coffre de nuit, des espèces contenues dans des enveloppes ou sacs de monnaies métalliques, préalablement scellés par ses soins et dont le contenu est dès lors vérifié a posteriori, hors de sa présence.

VIREMENT EN EUROS

Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros.

VIREMENT INSTANTANÉ EN EUROS

Le prestataire de compte vire instantanément, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros. Ce service est disponible via CPH Mobile et MyCph.